

N° 175 Audit de performance relatif au **dispositif genevois de la protection civile**

rapport publié le 15 décembre 2022

No 175 Dispositif genevois de la protection civile						
Recommandations proposées	4	Ouvert	4			
		Fermé	-			
		Refusé	-			

Les quatre recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre. Deux recommandations étaient échues (recommandations 2 et 3) et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024. Les deux autres recommandations non échues (recommandations 1 et 4) ont également fait l'objet d'un report d'échéance, respectivement au 31 décembre 2027 et au 31 décembre 2026.

Concernant la recommandation 1, l'établissement d'une feuille de route validée par le département des institutions et du numérique (DIN) au cours de l'année 2024 permettra de poser les jalons d'une réforme de la protection civile. La finalisation de cette réforme est prévue pour la fin de la législature 2023-2028.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la mise en œuvre n'était pas échue au 31 décembre 2023 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
175-R1	Définir précisément les activités à réaliser par la protection civile et dimensionner les prestations aux attentes		OCPPAM EMCC/SPCAM	30.06.2024 report Feuille de route: 31.12.2024 Finalisation de la réforme de la PC: 31.12.2027	Ouvert
175-R2	Définir et implémenter des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles afin de piloter le dispositif de la PCi	Très élevée	OCPPAM SPCAM	31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
175-R3	Définir et formaliser les processus clés	Élevée	OCPPAM SPCAM	31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
175-R4	Adapter les outils informatiques existants aux besoins du dispositif de la PCi	Élevée	OCPPAM	31.12.2024 report 31.12.2026	Ouvert